



Conseil international du Café  
140<sup>e</sup> session  
13-17 octobre 2025  
San Pedro Sula (Honduras)

Ordre du jour  
provisoire

Point	Document
<b>Ouverture de la 140<sup>e</sup> session du Conseil</b>	
La Présidente du Honduras prononcera un discours d'ouverture. Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture. La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.	
<b>1. Ordre du jour provisoire : à adopter</b>	ICC-140-0 Rev. 1
<b>2. Admission d'observateurs – à examiner</b>	à suivre
Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.	
<b>3. Voix</b>	
<b>3.1 Redistribution des voix pour la 140<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	à suivre
La Cheffe des opérations fera rapport.	
<b>4. Politiques nationales en matière de café – à noter</b>	verbal
Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.	
<b>5. Questions financières et administratives</b>	
<b>5.1 Comité des finances et de l'administration – à noter</b>	à suivre
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	
<b>5.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter</b>	à suivre
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	
<b>5.3 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2025/26 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	à suivre
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	
<b>5.4 Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2025/26 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	à suivre
Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2025/26 seront examinés par le Conseil.	
<b>6. Rapport des réunions des comités et autres organes</b>	
<b>6.1 Comité commun – à noter</b>	verbal
Le Président du Comité commun fera rapport.	

**6.2 Initiatives et rapports proposés 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre  
Le Président du Comité commun fera rapport.

## **7. Accord international de 2022 sur le Café**

**7.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter** [ED-2409/22 Rev. 3](#)

La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.

**7.2 Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal

Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.

## **8. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter**

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, verbal soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.

## **9. Durabilité et partenariats**

**9.1 Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux – à noter** verbal

La Directrice exécutive fera rapport.

**9.2 Cadre réglementaire du secteur du café – à noter** verbal

La Cheffe des opérations fera rapport.

**9.3 Évaluation de la mise en œuvre des protocoles d'accord de l'OIC – à noter** à suivre

La Cheffe des opérations fera rapport.

## **10. Bureaux et comités**

**10.1 Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des comités.

**10.2 Président et Vice-président du Conseil – à élire** verbal

Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2025/26 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

**11. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil

**12. Réunions futures – à examiner** verbal

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures. [ED-2491/25](#)

**13. Questions diverses – à examiner** verbal

**Séance de clôture** verbal

### **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)